



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 18 septembre 2026

FRAIS DE TRANSPORT

LA CGT FAIT RÉTABLIR LES DROITS DES CHEMINOTS !

**Des centaines
de cheminots se sont vus
refuser la prise en charge
par l'entreprise de leurs
frais de transport
par TGV entre leur
domicile et leur lieu
de travail.**

**La CGT est intervenue
afin de faire respecter
ce droit.**

Du jour au lendemain, des centaines de cheminots ont été privés du remboursement de leurs trajets en TGV entre leur domicile et leur lieu de travail. Face à cette remise en cause brutale, la CGT a immédiatement interpellé la Direction pour exiger le rétablissement de ce droit. Cette décision injuste pénalise directement les agents, alors même que leurs déplacements sont imposés par l'organisation du travail.

La Direction tente aujourd'hui de se défaire en invoquant une prétendue incompréhension, alors qu'il s'agit bien d'une tentative de faire disparaître un droit dû aux cheminots. Sous la pression des interpellations de la CGT, Elle a dû s'engager à procéder sans délai au remboursement des cheminots concernés et aux régularisations nécessaires.

Pour la CGT, aucun cheminot ne doit supporter sur son salaire le coût des transports nécessaires pour rejoindre son poste. La Direction doit mettre fin à ces pratiques, revoir sa position et garantir une prise en charge claire, durable et identique pour toutes et tous. Par ailleurs, lorsque le trajet est effectué en train, il doit relever des facilités de circulation accordées aux cheminots, donc gratuit.

C'est grâce à l'action de proximité menée au quotidien par les syndicats de site CGT que cette situation a pu être rapidement identifiée et portée auprès de la Direction. Présents sur le terrain, à l'écoute des cheminots et de leurs difficultés, les syndicats de site CGT ont pu intervenir sans attendre afin que les cheminots concernés soient dédommages.

Cette victoire concrète démontre l'importance d'un syndicalisme de proximité, capable d'agir vite, de faire remonter les problèmes et d'obtenir des réponses pour les cheminots. Quand les cheminots s'adressent à leur syndicat de site CGT, les problèmes ne restent pas isolés, ils sont rassemblés, défendus collectivement et portés avec détermination face à la Direction.

La CGT continuera d'agir partout où les droits des cheminots sont remis en cause, pour que chaque agent obtienne ce qui lui est dû et pour gagner de nouvelles garanties collectives.

INFORMEZ-VOUS DANS LES SYNDICATS DE SITE ET ORGANISEZ-VOUS AVEC LA CGT !

ENSEMBLE, EXIGEONS DE NOUVEAUX DROITS POUR TOUS LES CHEMINOTS !

